

MECS *Les saints-anges* **Négociation pour le passage de la CCN 51 à la CCN 66**

Le chantier est ouvert !

À la MECS *Les saints-anges*, la Convention Collective Nationale 51 a été dénoncée le 25 septembre 2018 par le représentant de l'employeur afin que tous les établissements de l'association Fouque soient encadrés par la même convention, en l'occurrence la CCN 66.

Seuls les syndicats représentatifs dans l'établissement sont habilités à participer à cette négociation avec l'employeur.

Dans l'intérêt de tous les salariés, malgré les différentes allégations dont nous avons été l'objet de la part de certains IRP de la MECS *Les saints-anges*, notre syndicat CGT-Fouque a accepté d'associer le Comité d'établissement aux différentes réunions de négociation.

Toutefois, nous rappelons que seuls les syndicats représentatifs dans l'établissement sont habilités à signer un éventuel accord.

Sachez que notre syndicat sera très attentif à ce qu'aucun salarié, quelle que soit sa fonction (maîtresse de maison, agent d'entretien, personnel éducatif, personnel administratif, personnel médical, veilleur de nuit...) ne soit lésé dans ce changement conventionnel. Nous étudierons donc chaque situation dans toutes ses spécificités.

Notre syndicat CGT-Fouque est à l'écoute de tous les salariés afin de mener le plus efficacement possible cette négociation.

Par conséquent, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre délégué syndical CGT sur l'établissement : Abdoulaye SAKO.